

HOMÉLIE

Dimanche 28 janvier 2018 – 4^{ème} dimanche ordinaire B



Claude Ritchie, prêtre

À partir de l'extrait de l'évangile selon *Marc*, lu aujourd'hui, on pourrait se demander quelle pouvait être cette différence que les gens remarquaient entre l'enseignement de Jésus et l'enseignement des scribes. À quoi pouvait tenir le fait que les gens reconnaissent plus d'autorité à la parole de Jésus qu'à celle de ces spécialistes?

Peut-être cela venait-il, d'une part, de ce que les scribes devaient enseigner à partir de la Loi; ils étaient des commentateurs, des passeurs et des interprètes de la Loi attribuée à Moïse. Les scribes avaient lu et assimilé cette Loi; ils en connaissaient les détails et la jurisprudence. On pouvait sûrement les consulter afin de se prémunir de fautes concernant l'observance rigoureuse de cette Loi et des règlements religieux et sociaux qui lui étaient assortis. Ainsi, les scribes sont des professionnels de cette législation qui distingue Israël parmi toutes les autres nations.

Si notables et respectables qu'ils aient pu être en général, le Jésus de l'Évangile n'est pas toujours tendre à leur égard. Ainsi, dans le même évangile selon *Marc*, on trouve un endroit où ils sont comme convaincus de blasphème contre l'Esprit : « “Si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, il reste sans pardon à jamais : il est coupable de péché pour toujours. ” Cela parce qu'ils disaient : “Il a un esprit impur” » (*Marc* 3, 29-30). Plus loin, dans le même évangile, Jésus les traite d'un qualificatif plutôt désobligeant : « “Isaïe a bien prophétisé à votre sujet, hypocrites [...]” » (*Marc* 7, 6).

Ces enseignants de la Loi se trouvent donc dénoncés en quelque sorte par l'Évangile. On pourrait alors revenir à ce questionnement : Si les scribes instruisaient les leurs à partir de la Loi, et qu'ils sont ainsi épinglés par l'Évangile, en quoi Jésus, lui, pouvait-il donc se distinguer d'eux et obtenir alors la reconnaissance d'une parole qui démontrait de l'autorité et de l'originalité?

On pourrait tenter de répondre en disant que Jésus, lui, ne s'exprimait pas d'abord en fonction exclusive de la Loi, mais qu'il mettait prioritairement de l'avant sa foi en Dieu et en l'être humain. Jésus se positionnait sur le terrain

de l'expérience et de la vie quotidienne des gens, de ce qu'ils ressentent, des problèmes qu'ils rencontraient, de leurs joies, de leurs espoirs et de leurs peines.

Jésus avait conscience de la valeur inestimable de la Loi comme expression de la justice, de l'amour et de la solidarité. Il avait compris que cette Loi ne devait pas être transformée en un carcan social et individuel. Dans sa sagesse immense, Jésus était capable de saisir l'esprit de la Loi au-delà des mots et des formulations. Surtout, Jésus voyait se profiler dans la Loi la présence de Dieu lui-même. C'est pourquoi Jésus ne se laisse jamais, pour ainsi dire, aveugler par la Loi. Pour lui, l'absolu est Dieu, et non pas la Loi. Et ce Dieu, c'est le Dieu de la vie, avant d'être le Dieu de la Loi.

C'est pourquoi la parole de Jésus libère et choque tout à la fois ceux qui sont confrontés à la nouveauté qu'il apporte. Ces démons en nous qui résistent à la vie neuve en Jésus continuent à crier et à dénoncer ce que l'Évangile apporte de radicalement différent par rapport à notre vision sur Dieu, sur les institutions et sur les personnes. Cela dérange et remet en question nos façons de faire, de comprendre et de nous comporter, aujourd'hui encore.

Dans notre eucharistie, nous venons à la rencontre de Jésus qui est là avec toute la puissance de sa parole qui à la fois nous attire et nous remet en question. Nous lui demandons ensemble de nous permettre d'accepter et de réaliser vraiment le message qu'il est venu apporter à l'humanité. Nous reconnaissons en lui Dieu qui s'est fait l'un de nous et qui nous a parlé directement. Faisons en sorte, avec sa grâce, que sa parole ne reste pas lettre morte dans nos existences et qu'elle ne se muséifie pas dans nos mémoires.

